

A Saint-Lô, le 27 mars 2020

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de  
l'Éducation nationale de la Manche,

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie,  
directeurs académiques des services de  
l'Éducation nationale



**Service des  
ressources humaines**

Affaire suivie par  
Nathalie PETIT  
Téléphone  
02 33 06 92 09  
Courriel  
dsden50-srh11@ac-caen.fr

12, rue de la Chancellerie  
BP 442  
50002 Saint-Lô cedex

<http://www.ac-normandie.fr/dsden50>

**Objet** : mutations des enseignants par INEAT – EXEAT – Rentrée 2020

**Annexe** : fiche de renseignements demande d'INEAT département de la Manche

Conformément à la note de service ministérielle n°2019-163 du 13 novembre 2019, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le calendrier des opérations du mouvement complémentaire des enseignants du premier degré, au titre de la rentrée 2020.

**Demandes d'EXEAT du département de la Manche**

Les enseignants qui désirent quitter le département de la Manche doivent impérativement se renseigner auprès de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du département souhaité afin de connaître la date limite de réception des dossiers (propre à chaque département) ainsi que des pièces justificatives à joindre à leur demande.

Tout enseignant intéressé devra transmettre les pièces suivantes, par la voie hiérarchique :

- une demande écrite d'EXEAT du département de la Manche
- une demande écrite d'INEAT pour le département souhaité
- le dossier d'INEAT contenant les pièces spécifiques au département demandé

Ce dossier complet sera transmis par nos soins au département sollicité.

**Demandes d'INEAT dans le département de la Manche**

La date limite de réception des demandes à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche est fixée au **mercredi 20 mai 2020 - délai de rigueur**.

Tout enseignant intéressé devra transmettre les pièces suivantes, par la voie hiérarchique :

- une demande d'INEAT adressée à Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Manche, où seront précisées les coordonnées de l'intéressé(e) (adresse postale et électronique, numéro de téléphone)



- la fiche de renseignements – demande d'INEAT dûment complétée et signée
- une promesse d'EXEAT du département d'origine
- tout document venant justifier la demande
- une fiche de synthèse

En cas de rapprochement de conjoints :

- une photocopie du livret de famille, ou Pacte Civil de Solidarité
- une attestation d'emploi du conjoint

En cas de dossier social ou médical :

- les pièces justificatives complémentaires pouvant être prises en considération

Je vous serais obligée de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité.

Nathalie VILACÈQUE